PARI QUADRIO

ÂÂÂÂÂÂÂÂÂÂA Article 58.1

Â Pour deux épreuves, consécutives ou non, d'une même réunion désignées sur le programme of paris dénommés "Quadrio" peuvent être organisés.

Â Ûn pari "Quadrio" consiste à désigner quatre chevaux : deux sur la premiÃ"re course support du pari "Quadrio", deux sur la seconde course support du pari "Quadrio", et à préciser pour les deux chevaux de chacune des deux épreuves leur ordre de classement à l'arrivée.

Â Ûne combinaison de quatre chevaux s'entend comme l'ensemble des quatre permutations possibles de quatre chevaux sur deux courses, pris deux à deux.

Â Dans une arrivée normale, l'une de ces permutations correspond à l'ordre exact d'arrivée, dénomm/ "4 Ordre", pour les deux épreuves support du "Quadrio" et les trois autres permutations à l'ordre inexact d'arrivée, dénommé "4 Désordre".

Â Ûn pari "Quadrio" est payable si au moins deux des quatre chevaux choisis occupent l'une des deux premià res places de chacune des deux épreuves.

Â ΠII donne lieu à un rapport dit "4 Ordre" si les quatre chevaux choisis occupent les deux premià res places chacune des deux courses support du pari "Quadrio" et si l'ordre stipulé par le parieur pour les quatre chevaux désignés est conforme à l'ordre exact de classement des chevaux à l'arrivée de ces épreuves.

Â ΠII donne lieu à un rapport dit "4 Désordre" lorsque l'ordre d'arrivée stipulé par le parieur pour les qua chevaux désignés est différent de l'ordre de classement des chevaux à l'arrivée pour l'une au moins des deux épreuve support du pari "Quadrio".

Â Â Â Â Â Â Â Ê En outre, toutes les combinaisons de quatre chevaux comportant deux chevaux classés aux deux premi, places de l'une des épreuves support au pari "Quadrio" et un cheval classé Ă l'une des deux premiÃ"res places de l'autre épreuve support du "Quadrio", quel que soit l'ordre stipulé par le parieur, et un cheval classé à un rang supérieur à la deuxiÃ"me place donnent lieu à un rapport dit "3 chevaux", sauf cas prévu à l'article 58.9.

Â Les combinaisons des chevaux classés à la premiÃ"re et à la deuxiÃ"me place de l'une ou l'autre des cépreuves ne donnent pas lieu au paiement du rapport "2 chevaux".

Â Ĉ Chaque cheval participant à la course est traité séparément dans la détermination des combinaison

ÂÂÂÂÂÂÂÂÂÂÂ A Article 58.2

Â Ûn même parieur ne peut engager soit dans un seul, soit dans plusieurs postes d'enregistrement, sur un "Quadrio" unitaire, y compris ceux englobés dans une formule "Combinée" ou "Champ", un enjeu total supérieur à 100 fois l'enjeu minimum fixé pour le pari unitaire. En cas de non observation de cette disposition, les contrevenants se verront refuser le rÃ"glement de leurs paris en application de l'article 8 du présent arrêté.

ÂÂÂÂÂÂÂÂÂÂÂ Article 58.3

Â Î. Â Dans le cas d'arrivée "Dead Heat", les combinaisons payables au rapport "4 Ordre" ou "4 Dé sont les suivantes :

Â A A Dans le cas de "Dead Heat" de deux chevaux ou plus classés à la premiÃ"re place sur une courses support du pari "Quadrio" et d'une arrivée normale sur l'autre course, les combinaisons payables au rapport "4 Ordre" ou "4 Désordre" sont toutes les combinaisons comportant les chevaux classés premiers, pris deux à deux, de la course comportant l'arrivée "Dead Heat", avec le cheval classé premier et le cheval classé deuxià me de l'autre épreuve support du pari "Quadrio".

Â Pour chaque combinaison, l'ordre exact dénommé rapport "4 Ordre" comporte les deux permutations de lesquelles le cheval classé premier de l'épreuve comportant une arrivée normale a été désigné à la premià re place Â ΠPour chaque combinaison, l'ordre inexact dénommé rapport "4 Désordre" comporte les deux permutadans lesquelles, sur l'épreuve comportant une arrivée normale, le cheval classé premier a été désigné à la deuxià place

Â B) Dans le cas de "Dead Heat" de deux chevaux ou plus classés à la deuxiÃ"me place sur une courses support du pari "Quadrio" et d'une arrivée normale sur l'autre course, les combinaisons payables au rapport "4 Ordre" ou "4 Désordre" sont toutes les combinaisons comportant le cheval classé premier et l'un quelconque des chevaux classés deuxiÃ"mes de la course comportant l'arrivée "Dead Heat" avec le cheval classé premier et le cheval classé deuxiÃ"me de l'autre épreuve support du pari "Quadrio".

Â Pour chaque combinaison, l'ordre exact dénommé rapport "4 Ordre" correspond à la permutation dans laquelle le cheval classé premier de la course comportant l'arrivée "Dead Heat" a été désigné à la premià re place a cheval classé premier et le cheval classé deuxià me désigné à la deuxià me place sur l'autre épreuve.

Â Pour chaque combinaison, l'ordre inexact dénommé rapport "4 Désordre" comporte les trois permuta dans lesquelles le cheval classé premier de la course comportant l'arrivée "Dead Heat" a été désigné à la deuxiÃ"m place et/ou les chevaux classés aux deux premiÃ"res places de la seconde épreuve ont été désignés à un rang de classement différent de celui correspondant à leur place à l'arrivée.

Â Dans le cas de "Dead Heat" de deux chevaux ou plus classés à la premià re place sur chact courses support du pari "Quadrio", les combinaisons payables au rapport "4 Ordre" ou "4 Désordre" sont toutes les combinaisons comportant les chevaux classés premiers pris deux à deux dans chacune des deux épreuves, support du pari "Quadrio".

Â Pour chaque combinaison, il y a un rapport unique pour les quatre ordres de classement possibles des que chevaux entrant dans la même combinaison.

Â Dans le cas de "Dead Heat" de deux chevaux ou plus classés à la premiÃ"re place sur une of courses, support du pari "Quadrio" et d'une "Dead Heat" de deux chevaux ou plus classés à la deuxiÃ"me place sur l'autre course, les combinaisons payables au rapport "4 Ordre" ou "4 Désordre" sont toutes les combinaisons comportant les chevaux classés premiers, pris deux à deux, de la course comportant l'arrivée "Dead Heat" à la premiÃ"re place avec le cheval classé premier et l'un quelconque des chevaux classés deuxiÃ"me de la course comportant l'arrivée "Dead Heat" Ã la seconde place.

Â Pour chaque combinaison, l'ordre exact dénommé rapport "4 Ordre" comporte les deux permutations de lesquelles le cheval classé premier de la course comportant l'arrivée "Dead Heat" à la seconde place a été désigné premier.

Â Ê) Dans le cas de "Dead Heat" de deux chevaux ou plus classés à la deuxià me place sur chadeux courses, support du pari "Quadrio", les combinaisons payables à un rapport "4 Ordre" ou "4 Désordre" sont toutes

les combinaisons comportant le cheval classé premier et l'un quelconque des chevaux classés deuxième d'une des épreuves, avec le cheval classé premier et l'un quelconque des chevaux classés deuxième de l'autre épreuve, support du

pari "Quadrio".

Â Pour chaque combinaison, l'ordre exact dénommé "4 Ordre" correspond à la permutation dans laquell cheval classé premier de chacune des deux épreuves a été désigné à la premià re place.

Â Pour chaque combinaison, l'ordre inexact dénommé "4 Désordre" comporte les trois permutations da lesquelles un des chevaux au moins classé premier de chacune des deux épreuves a été désigné à la deuxiÃ"me p Â ΠI. Â Dans le cas d'arrivée "Dead Heat", les combinaisons payables au rapport "3 chevaux" sont le suivantes, sauf cas prévu à l'article 58.9 :

Â Dans le cas de "Dead Heat" de deux chevaux ou plus classés à la premiÃ"re place sur l'ur courses, support du pari "Quadrio", les combinaisons payables au rapport "3 chevaux" sont toutes les combinaisons comportant deux chevaux classés à la premiÃ"re place sur l'une des courses avec un cheval classé soit à la premiÃ"re, soit à la deuxiÃ"me place et un cheval classé à un rang supérieur à la deuxiÃ"me place sur l'autre course, ou les combinaison comportant un des chevaux classés à la premiÃ"re place et un cheval classé a un rang supérieur à la deuxiÃ"me place sur l'autre course. I'une des courses avec les chevaux classés à la premiÃ"re et à la deuxiÃ"me place sur l'autre course.

Â Dans le cas de "Dead Heat" de deux chevaux ou plus classés à la deuxiÃ"me place sur l'udeux courses support du pari "Quadrio" et en l'absence d'une arrivée "Dead Heat" Å la premiÃ"re place sur l'une de ces deux courses, les combinaisons payables au rapport "3 chevaux" sont toutes les combinaisons comportant deux chevaux classés aux deux premiÃ"res places sur l'une des deux courses avec un des chevaux classés à l'une des deux premiÃ"res places de l'autre course.

Â Les combinaisons entre elles des deux chevaux classés "Dead Heat" à la deuxiÃ"me place courses servant de support au pari "Quadrio" avec un cheval classé soit premier soit deuxiÃ"me et un cheval classé à un rang supérieur à la deuxiÃ"me place de l'autre course ne donnent pas lieu au paiement du rapport "3 chevaux".

Â ÎII. Dans le cas d'arrivée "Dead Heat", les combinaisons payables au rapport "2 chevaux" sont les suivantes, sauf cas prévu à l'article 58.9 :

Â Dans le cas de "Dead Heat" de deux chevaux ou plus classés à la premià re ou à la deuxià me place sou les deux courses support du "Quadrio", les combinaisons payables au rapport "2 chevaux" sont toutes les combinaisons comportant :

Â A Soit un des chevaux classés premiers sur l'une des deux courses avec un des chevaux classés à la ou à la deuxià me place de l'autre course ;

Â - soit un des chevaux classés à la deuxiÃ"me place sur l'une des deux courses avec un des chevaux classà deuxiÃ"me sur l'autre course ;

Â - et un cheval classé à un rang supérieur à la deuxiÃ"me place sur chacune des deux courses. Les combinaisons entre elles des chevaux classés "Dead Heat" à la premiÃ"re ou à la deuxiÃ"me place combinaisons comportant le cheval classé premier et un des chevaux classés deuxiÃ"me sur l'une des deux courses supports du "Quadrio" et deux chevaux classés à des rangs supérieurs à la deuxiÃ"me place de l'autre course ne donnent pas lieu au paiement du rapport "2 chevaux".

Â Â Â Â Â Â Â Â Â A Article 58.4Â Â Â Cas de chevaux non partants.

 Â Â Â Â Â Â Â Â Â Î. a) Les combinaisons "Quadrio" comportant deux chevaux non partants sur l'une des courses support du pari sont remboursées.

 Â Â Â Â Â Â Â Â Â b)Â Â Â Â Â Lorsqu'une combinaison "Quadrio" comporte un cheval non partant parmi les quatre chevaux désignés, elle donne droit à deux fois le rapport "3 chevaux", sous réserve que, dans la course support du "Quadrio" comportant le non partant, le cheval ayant participé à la course ait été classé à l'une des deux premià res places de

 l'arrivée et que, dans la seconde épreuve, support du pari "Quadrio", les chevaux ayant participé à la course aient étÃ classés aux deux premià res places de l'arrivée.

 Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â c)Â Â Â Â Lorsqu'une combinaison "Quadrio" comporte un cheval non partant parmi les quatre cheva désignés, elle donne droit à deux fois le rapport "2 chevaux", sous réserve, que parmi les trois autres chevaux désigné par le parieur, deux se soient classés à l'une des deux premià res places dans chacune des deux courses et que le troisià me cheval ait été classé à un rang supérieur au deuxià me.

 Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Lorsqu'une combinaison "Quadrio" comporte deux chevaux non partants parmi les quatre de la comporte de la désignés, elle donne droit à deux fois et demie le rapport "2 chevaux", sous réserve que les deux autres chevaux désignés par le parieur se soient classés à l'une des deux premià res places dans chacune des deux courses.

 Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Û ci-dessus ne s'appliquent "Champ Total" et "Champ partiel" prévues à l'article 58.8 dont le cheval de base sur une ou deux courses est non partant. Dans ce cas, la formule correspondante est remboursée.

 Â ÎI. Â Les parieurs ont la possibilité pour le pari "Quadrio" de désigner un cheval de complém support du pari "Quadrio", conformément aux dispositions de l'article 13, paragraphe II, du présent arrêté.

 Â Dans ce cas, les dispositions de l'article 13, paragraphe II, du présent arrêté s'entendent au sens d' application à chacune des courses support du pari "Quadrio" prises séparément et les termes "combinaisons ou paris unitaires" au sens des chevaux désignés par le parieur, pris deux à deux, sur une même course et les termes " formule combinée", "Champ partiel ou Champ total" au sens de l'ensemble des chevaux désignés par le parieur sur une mÃame course.

 Â Si le parieur n'a pas désigné de cheval de complément ou si le cheval de complément désignÃ support du pari "Quadrio", est non partant, et si, dans ce dernier cas, cumulativement, le pari engagé par le parieur comporte un ou plusieurs autres chevaux ne prenant pas part à la mÃame course, le pari est traité selon les dispositions du paragraphe I ci-dessus.

 Â Si un parieur a désigné sur une des courses, support du pari "Quadrio", un cheval de complément part à la course et si, aprÃ's que ce cheval ait remplacé un cheval non partant de cette course, le pari engagé par le parieur comporte, de plus, un ou plusieurs autres chevaux non partants sur la mÃame course, les dispositions du paragraphe I ci-dessus sont applicables.

Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â A Article 58.5Â Â Â Â Calcul des rapports.

 Â Le montant des paris remboursés, des prélà vements sociaux et de la déduction proportionnelle s défalqué du montant total des enjeux. On obtient ainsi la masse à partager "Quadrio".

 Â 20 % de cette masse à partager appelés masse à partager "4 Ordre" sont affectés au calcul du rap "4 Ordre"

 Â 15 % de cette masse à partager appelés masse à partager "4 Désordre" sont affectés au calcul o "4 Désordre"

 Â 25 % de cette masse à partager appelés masse à partager "3 chevaux" sont affectés au calcul du "3 chevaux" ; Â ê enfin, 40 % de cette masse à partager appelés masse à partager "2 chevaux" sont affectés au calc

"2 chevaux".

ÂÂÂÂÂÂÂÂÂÂÂÂÂ Î.ÂÂÂÂÂ Rapport "4 Ordre" :

 Â a) Dans le cas d'arrivée normale et dans les cas d'arrivées "Dead heat" prévus aux paragraphes a de l'article 58.3-I ci-dessus, la masse A partager "4 Ordre" est rA©partie au prorata du nombre de mises sur la ou les combinaisons payables.

 Â Le quotient ainsi obtenu constitue le rapport brut à payer pour la ou chacune des combinaisons payal sous réserve des dispositions des articles 58.6 et 58.7 ci-dessous.

 Â Â Â Â Â Â Â Â Â Ô Dans le cas d'arrivée "Dead heat" prévu au paragraphe c) de l'article 58.3-I ci-dessus, la masse Ã "4 Ordre" et "4 Désordre" est cumulée pour constituer une masse à partager commune.

 Â La masse à partager ainsi obtenue est répartie au prorata du nombre de mises sur les combinaisons Â Le quotient ainsi obtenu constitue le rapport brut à payer pour chacune des combinaisons payables, so réserve des dispositions de l'article 58.7 ci-dessous.

A II Rapport "4 Désordre" :

 Â Dans le cas d'arrivée normale et dans le cas d'arrivée "Dead heat", prévus aux paragraphes a), b). l'article 58.3-I ci-dessus, la masse à partager "4 Désordre" est répartie au prorata du nombre de mises sur la ou les combinaisons payables.

 Â Le quotient ainsi obtenu constitue le rapport brut à payer pour la ou chacune des combinaisons payable sous réserve des dispositions des articles 58.6 et 58.7 ci-dessous.

ÂÂÂÂÂÂÂÂÂÂÂÂÂÎ IIIÂÂÂÂ Rapport "3 chevaux" :

Â Dans le cas d'arrivée normale et dans le cas d'arrivée "Dead heat", la masse à partager "3 chevaux répartie au prorata du nombre de mises sur la ou les combinaisons payables.

Â Le quotient ainsi obtenu constitue le rapport brut à payer pour la ou chacune des combinaisons payable sous réserve des dispositions de l'article 58.7 ci-dessous.

ÂÂÂÂÂÂÂÂÂÂÂÂÎ IVÂÂÂÂ Rapport "2 chevaux" :

Â Dans le cas d'arrivée normale et dans le cas d'arrivée "Dead heat", la masse à partager "2 chevaux répartie au prorata du nombre de mises sur la ou les combinaisons payables.

Â Le quotient ainsi obtenu constitue le rapport brut à payer pour la ou chacune des combinaisons payable sous réserve des dispositions de l'article 58.7 ci-dessous.

Â Article 58.6 Proportion minimum des rapports "4 Ordre" et "4 Désordre".

Â a) Dans le cas d'une arrivée normale et dans le cas d'une arrivée "Dead heat", prévu aux paragrap de l'article 58.3-l ci-dessus pour chaque combinaison de quatre chevaux, le rapport net "4 Ordre" doit être égal au moins à deux fois le rapport net "4 Désordre".

Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Ô Si cette condition n'est pas satisfaite par l'application des rà gles du calcul des rapports à noncà es à 58.5 ci-dessus, les masses à partager "4 Ordre" et "4 Dà sordre" sont cumulà es pour constituer une masse à partager commune.

Â Le nombre de mises sur la ou les combinaisons "4 Ordre", s'il y en a plusieurs, est multiplié par deux. nombre obtenu, est ajouté le nombre de mises sur la ou les combinaisons "4 Désordre" s'il y en a plusieurs.

Â La répartition de la masse à partager au prorata du total ainsi obtenu constitue le rapport unique brut Désordre".

Â Le rapport net payé "4 Ordre" est alors égal à deux fois le rapport net "4 Désordre", sous réserv dispositions de l'article 58.7 ci-dessous.

Â B) Dans les cas d'arrivée "Dead heat" prévu aux paragraphes a) et d) de l'article 58.3 I ci-dessus, l net "4 Ordre" doit être au moins égal au rapport net "4 Désordre".

Â Si cette condition n'est pas satisfaite par l'application des rà gles de calcul des rapports à noncà es à 58.5 ci-dessus, les masses à partager "4 Ordre" et "4 Dà sordre" sont cumulà es pour constituer une masse à partager commune.

Â A Au nombre de mises sur la ou les combinaisons "4 Ordre", s'il y en a plusieurs, est ajouté le nombre de sur la ou les combinaisons "4 Désordre", s'il y en a plusieurs.

Â La répartition de la masse Å partager au prorata du total ainsi obtenu constitue le rapport unique brut Désordre".

Â Le rapport net à payer au rapport "4 Ordre" est alors égal au rapport net à payer au rapport "4 Dés sous réserve des dispositions de l'article 58.7 ci-dessous.

Â A Article 58.7 Proportion des rapports "4 Désordre", "3 chevaux" et "2 chevaux".

Â Dans le cas d'une arrivée normale et dans le cas d'une arrivée "Dead heat", le rapport net "3 chevau peut être supérieur à la moitié du rapport net "4 Désordre". Simultanément, le rapport net "3 chevaux" doit être au moins égal à deux fois le rapport net "2 chevaux".

Â Lorsque les dispositions ci-dessus sont appliquées dans le cas d'arrivée "Dead heat" prévu au par de l'article 58.3-I, les termes rapport net "4 Désordre" s'entendent au sens du rapport unique visé au dit paragraphe et les termes masse à partager "4 Désordre" au sens des masses à partager ayant servi au calcul de ce rapport unique.

les termes masse à partager "4 Désordre" au sens des masses à partager ayant servi au calcul de ce rapport unique. Â Si ces conditions ne sont pas cumulativement satisfaites par l'application des rà gles de calcul énoncÂ

Â Dans le cas visé ci-dessus, lorsque les dispositions de l'article 58.6 sont appliquées aprÃ"s celles de 58.5, les calculs de répartition sont effectués conformément à celles prévues au paragraphe b) ci-dessous.

À a) les masses à partager "4 Désordre" et "3 chevaux" sont cumulées pour constituer une masse à commune. Le nombre de mises sur la ou les combinaisons "4 Désordre", s'il y en a plusieurs, est multiplié par deux. Au nombre obtenu est ajouté le nombre de mises sur la ou les combinaisons "3 chevaux".

Â La répartition de la masse à partager au prorata du total ainsi obtenu constitue le rapport unique brut chevaux"

Â Le rapport net payé "4 Désordre" est alors égal à deux fois le rapport net "3 chevaux", sous résordispositions du paragraphe 4) ci-dessous.

Â B) Si, aprÃ"s application du paragraphe a) ci avant, le rapport net "4 Désordre" se trouve supérieur à du rapport net "4 Ordre" dans le cas visé à l'article 58.6, paragraphe a), ou se trouve supérieur au rapport net "4 Ordre" dans le cas visé à l'article 58.6, paragraphe b), et que, simultanément, le rapport net "2 chevaux" n'est pas supérieur à la moitié du rapport net "3 chevaux", les calculs de répartition s'effectuent comme suit :

Â Les masses à partager "4 Ordre", "4 Désordre" et "3 chevaux" sont cumulées pour constituer une martager commune

Â Le nombre de mises sur la ou les combinaisons "4 Ordre" s'il y en a plusieurs, est multiplié, soit par qu dans le cas visé à l'article 58.6, paragraphe a), soit par deux dans le cas visé Ã l'article 58.6, paragraphe b).

http://www.le-pronostic-turf.com Propulsé par Joomla! GÃ@néré: 18 November, 2025, 07:52

Â A Au nombre obtenu est ajouté celui des mises sur la ou les combinaisons "4 Désordre" multiplié par ce total, sont ajoutées les mises sur la ou les combinaisons "3 chevaux", s'il y en a plusieurs.

Â La répartition de la masse à partager au prorata du total ainsi obtenu constitue le rapport unique brut "3 chevaux".

Â Le rapport net payé "4 Ordre" est alors égal à quatre fois le rapport net "3 chevaux" dans le cas visà l'article 58.6, paragraphe a), ou à deux fois le rapport net "3 chevaux" dans le cas visé à l'article 58.6, paragraphe b), et le rapport net payé "4 Désordre" est alors égal à deux fois le rapport net "3 chevaux", sous réserve des dispositions du paragraphe 4) ci-dessous.

Â C) Si, aprÃ"s application des dispositions du paragraphe b) ci-dessus, le rapport net "2 chevaux" se trouve supérieurà la moitié du rapport net "3 chevaux", les calculs de répartition s'effectuent comme suit :

Â Le nombre de mises sur la ou les combinaisons "4 Ordre", s'il y en a plusieurs, est multiplié soit par hu dans le cas visé à l'article 58.6, paragraphe a), soit par quatre dans le cas visé Ã l'article 58.6, paragraphe b).

Â A Ce nombre est ajouté celui des mises sur la ou les combinaisons "4 Désordre" multipliées par qu total sont ajoutées les mises sur la ou les combinaisons "3 chevaux", s'il y en a plusieurs, multipliées par deux et les mises sur la ou les combinaisons "2 chevaux", s'il y en a plusieurs.

Â La répartition de la masse à partager "Quadrio" au prorata du total ainsi obtenu constitue le rapport ul brut "2 chevaux".

Â Si le rapport unique brut est égal ou supérieur à 1,10, le rapport net payé "4 Ordre" est alors ég le rapport net "2 chevaux" dans le cas visé à l'article 58.6, paragraphe a), ou à quatre fois le rapport net payé "2 chevaux" dans le cas visé à l'article 58.6, paragraphe b), et le rapport net payé "4 désordre" est alors égal à quatre fois le rapport net "2 chevaux" et le rapport net payé "3 chevaux" est alors égal à deux fois le rapport net "2 chevaux".

Â Si ce rapport commun est inférieur à 1,10 , les calculs de répartition sont faits en sorte que les rapp

paragraphe 3) a) ci-dessous.

Ordre", "4 Désordre", "3 chevaux" et "2 chevaux" soient égaux. ΠSi le rapport unique "4 Ordre", "4 Désordre", "3 chevaux" et "2 chevaux" est inférieur à 1,10, il est fa application de l'article 18. Si ce dernier rapport est toujours inférieur à 1,10, les dispositions de l'article 19 sont

Â d) Si aprÃ"s application du paragraphe a), ci-avant, le rapport net "4 Désordre" se trouve supérieur à du rapport net "4 Ordre" dans le cas visé à l'article 58.6, paragraphe a), ou se trouve supérieur au rapport net "4 Ordre" dans le cas visé à l'article 58.6, paragraphe b), et que simultanément le rapport net "2 chevaux" se trouve supérieur à la moitié du rapport net "3 chevaux", les calculs de répartition sont effectués en application du paragraphe c) ci-dessus. ê e) Si aprÃ"s application du paragraphe a), ci-avant, le rapport net "4 Désordre" ne se trouve pas supé moitié du rapport net "4 Ordre" dans le cas visé à l'article 58.6, paragraphe a), ou ne se trouve pas supérieur au rapport net "4 Ordre" dans le cas visé à l'article 58.6, paragraphe b), mais que, simultanément, le rapport net "2 chevaux" se trouve supérieur à la moitié du rapport net "3 chevaux", les calculs de répartition sont effectués en application du

Â 2) Dans le cas où le rapport net "2 chevaux" est supérieur à la moitié du rapport net "3 chevaux" est rapport net "4 Désordre" est au moins égal au double du rapport net "3 chevaux", les calculs de répartition sont effectués en application du paragraphe a) ci-dessous :

Â A A a) Les masses à partager "3 chevaux" et "2 chevaux" sont cumulées pour constituer une masse à partager commune. Le nombre de mises sur la ou les combinaisons "3 chevaux", s'il y en a plusieurs, est multiplié par deux. Au nombre obtenu est ajouté le nombre de mises sur la ou les combinaisons "2 chevaux".

Â La répartition de la masse à partager au prorata du total ainsi obtenu constitue le rapport unique brut "2 chevaux".

Â Le rapport net payé "3 chevaux" est alors égal à deux fois le rapport net "2 chevaux", sous réserv dispositions du paragraphe 4) ci-dessous.

Â B) Si, aprÃ"s application des dispositions du paragraphe a), ci-avant, le rapport net "3 chevaux" se troi supérieur à la moitié du rapport net "4 Désordre", les calculs de répartition sont effectués en application du paragraphe 3) a) ci-dessous.

Â Dans le cas visé ci-dessus, lorsque les dispositions de l'article 58.6 sont appliquées aprà s celles de 58.5, les calculs de répartition sont effectués en application du paragraphe 1 c) ci-dessus.

Â C) Lorsque les dispositions du paragraphe a) ci-dessus, sont appliquées aprà s celles du paragraphe dessous, et si, cumulativement, le rapport "2 chevaux" est toujours inférieur à 1,10, les calculs de répartition sont effectués en application du paragraphe 3) a) ci-dessous.

Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Ô Ô Ô O Dans le cas où le rapport net "3 chevaux" est supérieur à la moitié du rapport net "4 Désordre rapport net "2 chevaux" est supérieur à la moitié du rapport net "3 chevaux", les calculs de répartition sont effectués en application du paragraphe a) ci-dessous.

Â Dans le cas visé ci-dessus, lorsque les dispositions de l'article 58.6 sont appliquées aprÃ"s celles de 58.5, les calculs de répartition sont effectués en application du paragraphe 1 c) ci-dessus.

À a) Les masses à partager "4 Désordre", "3 chevaux" et "2 chevaux" sont cumulées pour constituer uñ partager commune. Le nombre de mises sur la ou les combinaisons "4 Désordre", s'il y en a plusieurs, est multiplié par quatre. Au nombre obtenu est ajouté le nombre de mises sur la ou les combinaisons "3 chevaux", s'il y en a plusieurs, multiplié par deux. A ce total, est ajouté le nombre de mises sur la ou les combinaisons "2 chevaux", s'il y en

http://www.le-pronostic-turf.com Propulsé par Joomla! Généré: 18 November, 2025, 07:52

a plusieurs.

 Â La répartition de la masse à partager au prorata du total ainsi obtenu constitue le rapport unique brut "2 chevaux".

 Â Le rapport net payé "4 Désordre" est alors égal à quatre fois le rapport net "2 chevaux" et le rappo "3 chevaux" est alors égal à deux fois le rapport net "2 chevaux", sous réserve des dispositions du paragraphe 4) ci-

 Â B) Si aprÃ"s application des dispositions du paragraphe a) ci-dessus, le rapport net "4 Désordre" se tro supérieur à la moitié du rapport net "4 Ordre" dans le cas visé Ã l'article 58.6, paragraphe a) ci-avant, ou se trouve supérieur au rapport net "4 Ordre" dans le cas visé à l'article 58.6, paragraphe b), les calculs de répartition sont effectués en application des dispositions du paragraphe 1 c) ci-dessus.

 Â c) Lorsque les dispositions du paragraphe a) ci-dessus sont appliquées après celles du paragraphe 2 dessus ou 4) b) ci-dessous, et si, cumulativement, le rapport "2 chevaux" est toujours inférieur à 1,10, les calculs de répartition sont effectués en application du paragraphe 1 c) ci-dessus.

ÂÂÂÂÂÂÂÂÂÂÂÂAA)

 Â Si l'application des rÃ"gles de calcul des rapports énoncées à l'article 58.5 ci-dessus conduit à u "2 chevaux" inférieur à 1,10, les calculs de répartition sont effectués en application de l'article 58.7.2) a) ci-dessus. Â B) Dans le cas visé au paragraphe a) ci-dessus, lorsque les dispositions de l'article 58.7.1) a) ou 2) a) appliquées aprÃ"s celles de l'article 58.5, les calculs de répartition sont effectués en application de l'article 58.7.3) a) ci-

 Â Ĉ C) Dans le cas visé au paragraphe a) ci-dessus, lorsque les dispositions de l'article 58.7.1) b) ou 3) a) : appliquées aprà s celles de l'article 58.5, les calculs de répartition sont effectués en application de l'article 58.7.1) c) cidessus.

 Â d) Dans le cas visé au paragraphe a) ci-dessus, lorsque les dispositions des articles 58.6 et 58.7.2) a) conjointement appliquées aprÃ"s celles de l'article 58.5, les calculs de répartition sont effectués en application de l'article 58.7.1) c) ci-dessus.

ÂÂÂÂÂÂÂÂÂÂÂÂÂ Article 58.8ÂÂÂÂ Formules

 Â Â Â Â Â Â Â Â Â Les parieurs peuvent enregistrer leurs paris "Quadrio" soit sous forme de combinaisons unitaires de quatre chevaux combinant deux des chevaux déclarés partants sur chacune des deux courses supports du pari "QUADRIO", soit sous forme de formules dites "combinÃ@es" ou "Champ".

 Â Dans ce dernier cas, si le pari "Quadrio" est enregistré par l'intermédiaire de formulaires visés au cha Bis du titre IV du présent arrêté, le nombre maximum de chevaux pouvant être désignés par formule est porté Ã la connaissance des parieurs.

1) Les formules combinées

 Â Les formules combinées englobent l'ensemble des paris "Quadrio" combinant entre eux deux à deux ur certain nombre de chevaux sélectionnés par le parieur sur chacune des deux courses supports du pari "Quadrio".

 Â a) Le parieur peut n'engager chaque combinaison de quatre chevaux parmi sa sélection (deux sur la premiÃ"re course, support du "Quadrio", deux chevaux sur la seconde) que dans un ordre relatif stipulé.

 Â Si le parieur sélectionne K chevaux sur la premiÃ"re course et K' chevaux sur la seconde course, la form

 Â b) G'il désire pour chaque combinaison de quatre chevaux, parmi sa sélection (deux chevau premiÃ"re course support du "Quadrio", deux chevaux sur la seconde) les deux ordres possibles sur chacune des deux courses, la formule correspondante dénommée "formule dans tous les ordres" englobe, pour une sélection de K chevaux sur la premià re course et K' chevaux sur la seconde :

Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â 2)Â Â Â Â Â Les formules "Champ d'un cheval"

 Â Â Â Â Â Â Â Â Â Elles englobent pour chacune des deux courses servant de support au pari "Quadrio" l'ensemble des combinaisons de deux chevaux combinant un cheval de base d\(\tilde{\Omega} \) gar le parieur avec tous les autres chevaux déclarés partants de la course concernée (Champ Total) ou avec une sélection de ces chevaux (Champ Partiel).

 Â Â Â Â Â Â Â Â Â SI l'une des deux courses, support du pari "Quadrio" comporte N chevaux officiellement partant, le Champ Total d'un cheval de base pour la course concernée englobe (NÂ-1) combinaisons de deux chevaux en formule simplifiée et 2 x (NÂ-1) combinaisons de deux chevaux en "formule dans tous les ordres".

 Â Le Champ Partiel d'un cheval de base avec une sélection de P chevaux sur l'une des courses support de "Quadrio" englobe P combinaisons de deux chevaux en formule simplifiée et 2 P combinaisons de deux chevaux en "formule dans tous les ordres".

Â Pour les formules "Champ simplifié, total ou partiel" sur l'une ou les deux courses support du "Quadrio", parieur doit préciser la place à l'arrivée devant être occupée par le cheval de base dans la course concernée.

 Â Les formules unitaires, combinées ou champ visés ci-avant s'entendent d'une application par course e peuvent être combinées entre elles au titre des deux courses supports du pari "Quadrio". Dans ce cas, le nombre total de paris " Quadrio " englobés par les deux formules est égal au produit des paris "Quadrio" englobés par chacune des deux

Â Les valeurs des formules "Champ total" sont déterminées pour chaque course en fonction du nombre

http://www.le-pronostic-turf.com Propulsé par Joomla! Généré: 18 November, 2025, 07:52 chevaux déclarés partants sur chacune d'elles par le programme officiel des courses et la liste officielle des partants au Pari Mutuel Urbain, compte tenu, le cas échéant, des chevaux déclarés non partants au moment de l'enregistrement du pari.

Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â A Article 58.9 Cas particuliers

à la détermination du rapport "4 Ordre". Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Û D S'il n'y a aucune mise au rapport "4 Ordre" et aucune mise au rapport "4 Désordre", le tot masses à partager afférentes à ces rapports est affecté à la détermination du rapport "3 chevaux".

masses à partager afférentes à ces rapports est affecté à la détermination du rapport "3 chevaux". C'il n'y a aucune mise au rapport "3 chevaux", la masse à partager afférente à ce rapport la détermination du rapport "4 Désordre".

Â S'il n'y a aucune mise aux rapports "4 Ordre", "4 Désordre" et "3 chevaux", les masses à partager aff ces rapports sont affectées à la détermination du rapport "2 chevaux".

Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Ô CII n'y a aucune mise au rapport "2 chevaux", la masse à partager afférente à ce rapport détermination du rapport "3 chevaux".

Â S'il n'y a aucune mise sur aucun rapport "4 Ordre", "4 Désordre", "3 chevaux" et "2 chevales paris "Quadrio" sont remboursés.

Â ΠLorsqu'une course, support du pari "Quadrio" ne comporte qu'un seul cheval classé à l'a total de la masse à partager "4 Ordre" et "4 Désordre" est affectée à la détermination du rapport "3 chevaux".

Â Lorsque les deux courses, support du pari "Quadrio", ne comportent qu'un seul cheval classé à l'arrivée totalité des masses à partager "4 Ordre", "4 Désordre" et "3 chevaux" est affectée à la détermination du rapport "2 chevaux".

Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Â Û Lorsque aucun cheval n'est classé à l'arrivée d'une des courses supports du pari "Qua paris "Quadrio" sont remboursés.

. Â A Article 58.10 Course reportée.

Â Si, par décision des commissaires, l'une des courses servant de support au pari "Quadrio" est reportée e courue le même jour, tous les paris "Quadrio" enregistrés sur cette course sont normalement exécutés.

Â Si l'une des courses au moins servant de support au pari "Quadrio" est reportée à une autre date ou annu tous les paris "Quadrio" sont remboursés.

Â

Â

Â

Réglement officiel des courses et des paris du pmu copyright le site du pmu reprise pour mieux profiter de nos pronostics

http://www.le-pronostic-turf.com Propulsé par Joomla! Généré: 18 November, 2025, 07:52